

DISTRIBUTEUR _____

Bulletin de Souscription de Vizion Tréso

Instrument financier de droit français offrant une protection de l'intégralité du capital à l'échéance, émis sous programme d'émission d'Obligations Natixis de 30.000.000.000 euros - Code ISIN : **FR001400NSH9**

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission d'Obligations de 30 000 000 000 d'euros de l'Emetteur, tel que mis à jour par ses suppléments successifs, a été approuvé 9 juin 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous n°23-210 (le « [Prospectus de Base](#) »). Le Prospectus de Base et les conditions définitives de l'émission datées du 7 mars 2024 (les « [Conditions Définitives](#) ») sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com) et sur demande écrite auprès de Natixis (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à l'instrument financier ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives peuvent être remises au souscripteur sur simple demande. *Vizion Tréso* est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance (2 août 2030). Il est donc fortement recommandé de ne souscrire à cet instrument financier que si vous avez l'intention de conserver l'investissement jusqu'à l'échéance maximum prévue. **La revente de Vizion Tréso sur le marché secondaire s'effectue à sa valeur de marché du jour de la revente et vous prenez un risque de perte en capital non mesurable à priori et pouvant être total.**

Les Caisses d'Epargne informent les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié autour du 10 juin 2024 (le « Prospectus de Base 2024 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2024 pourraient être publiés avant le 28 juin 2024. Ces suppléments seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>), de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), sur le site dédié de Natixis (www.bp.natixis.com) et sur demande écrite auprès de l'Emetteur (Natixis- BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication d'un supplément au Prospectus de Base auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du supplément précité. Les Caisses d'Epargne aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du supplément et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Vous êtes invité à consulter la section Facteurs de risques du Prospectus de Base avant tout investissement dans *Vizion Tréso*. Retrouvez l'ensemble des documents de *Vizion Tréso* sur le site www.ce.natixis.com et disponible sans frais en agence.

1. Etat civil du souscripteur (merci d'écrire en lettres capitales) :

☐ M. ☐ Mme ☐ M. et Mme ☐ Personne morale

Nom/ Raison Sociale :
N° de LEI obligatoire :
Date d'obtention :
Prénoms :
Nationalité :
Né(e) le : à

A remplir en cas d'une souscription au nom de M. et Mme

Nom :
Prénoms :
Nationalité :
Né(e) le : à

Adresse postale :
Code postal : Ville :
E-mail :

Veuillez indiquer le cas échéant votre adresse fiscale si elle est différente de votre adresse postale :

Adresse fiscale :
Code postal : Ville :

La Caisse d'Epargne recueille en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel vous concernant. Les informations vous expliquant pourquoi et comment la Caisse d'Epargne utilisera vos données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous pouvez y accéder à tout moment sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/protection-donnees-personnelles> ou sur simple demande auprès de votre agence.

2. Montant souscrit et livraison :

Souscription à un montant total de euros.

Les titres de créance correspondants seront livrés et conservés sur mon compte titres ordinaire dont voici les coordonnées bancaires (joindre un RIB)

Code Banque _ _ _ _ _ Code Guichet _ _ _ _ _ Numéro de Compte _ _ _ _ _ Clé _ _

3. Engagements spécifiques :

Le client peut retirer le montant investi, sans frais, à tout moment, pendant la période de commercialisation.

4. COÛTS ET FRAIS* / COMMISSION DE PLACEMENT

Les coûts et frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

* Frais, déduits du montant investi par le client ou payés par le client en plus du montant investi, et coûts, inclus dans le prix du produit.

Coûts et frais liés au service d'investissement :

- Frais uniques : Néant
- Frais récurrents : Néant
- Frais liés à la transaction : Néant
- Frais accessoires : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit et des frais de courtage peuvent s'appliquer en cas de sortie avant l'échéance du produit. La tarification associée à ces frais est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier.

Coûts et frais liés à l'instrument financier :

- Frais uniques : Néant
- Frais récurrents : Néant
- Frais liés à la transaction : Néant
- Frais accessoires : Néant

- Coûts uniques : commission de placement maximum de 1,00 % du montant placé (soit 100 €) versée par l'Emetteur au Distributeur.
- Coûts récurrents : commission annuelle de 0 % (soit 0 €) versée par l'Emetteur au Distributeur.

- Coûts uniques : Néant
- Coûts récurrents générés par le produit (coûts de structuration) :
 - 0,77 % (soit 77,00 €) la 1^{ère} année
 - 0,77 % (soit 77,00 €) la 2^e année
 - 0,00 % les années suivantes

Total des coûts et frais :

1,77 % soit 177,00 €
Calculé pour la première année

Impact annuel des coûts et frais sur le rendement

L'impact annuel des coûts et frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le DIC remis avant la souscription.

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

☐ J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement.

AVERTISSEMENT

Vizion Tréso est un instrument financier de droit français offrant une protection de l'intégralité du capital à l'échéance. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement, et les frais relatifs à cet instrument financier sont détaillés dans le Document d'Informations Clés (DIC). Il convient de respecter la durée conseillée de l'investissement. Toute revente de cet instrument financier avant la date d'échéance s'effectue aux conditions de marché et peut entraîner un gain ou une perte, partielle ou totale, en capital. Le prix du rachat de l'instrument financier pourra être supérieur ou inférieur à son prix d'émission. L'évolution de l'instrument financier pourra différer de l'évolution de l'indice. **Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés (DIC) qui doit vous être remis. Il est disponible sans frais en agence ou sur le site www.ce.natixis.com.**

5. Récépissé établi dans le cadre des dispositions des articles L.341-12 et L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier (« CMF ») :

☐ Je reconnais avoir acquis **Vizion Tréso** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et ses textes d'application.

ou

☐ Je reconnais que, ci-après dénommé le "démarcheur",

- après s'être enquis de ma situation financière, de ma connaissance et de mon expérience en matière d'investissement financier, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, de ma tolérance au risque et de ma capacité de subir des pertes et de mon horizon de placement, et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition de **Vizion Tréso** ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à **Vizion Tréso** requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (brochure commerciale, conditions définitives, document d'informations clés) ;
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières de **Vizion Tréso** ;
- m'a également informé qu'en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de **Vizion Tréso**, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Art. L. 341-1 du CMF: « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur: La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1; Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins... »

MENTION OBLIGATOIRE A RENSEIGNER :

Date de signature du récépissé * :

.....

* La date de signature du présent récépissé doit donc être antérieure de 3 jours ouvrés au moins à la date de signature du bulletin de souscription.

Signature du récépissé par le(s) souscripteur(s):

6. Mode de règlement :

Veuillez débiter mon compte courant dont voici les coordonnées bancaires (joindre un RIB)

Code Banque _____ Code Guichet _____ Numéro de Compte _____ Clé _____

de (somme à écrire en toute lettre) :

.....

**MENTION OBLIGATOIRE A
RENSEIGNER :**

Date d'approbation de la souscription :

.....

- ☐ Je reconnais qu'en souscrivant à *Vizion Trésor* après le 28 juin 2024, je souscris sur une valeur qui évolue en fonction des conditions de marché et qui peut être supérieure ou inférieure à 1000 euros. Je reconnais avoir compris que ce produit présente un risque de perte en capital en cours de vie en cas de revente de *Vizion Trésor* sur le marché secondaire. Je reconnais également avoir reçu le Document d'Informations Clés (DIC) préalablement à la souscription.

Signature du (des) souscripteur(s) pour l'approbation de la souscription :

1^{er} exemplaire : Souscripteur

2^{ème} exemplaire : Conseiller / Distributeur



Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME